

BULLETIN MUNICIPAL SAINT-HIPPOLYTE

SEPTEMBRE 2020

Dossier :

Présentation de la nouvelle équipe municipale - Pages 9 et 10



Zoom sur :

La bibliothèque municipale
Page 17

Au sommaire :

1

Le mot du Maire
L'édito de la
commission

2-8

Les comptes rendus
de conseil municipal

11

La commune au temps
de la COVID 19

12

L'ADMR
Brèves communales

13-14

L'école et la Cantine

15

Le label "HVE"
Haute Valeur
Environnementale

16

L'interview de
M. Jean-Marie
CASSAGNE

18-19

Les annonces et
les événements

20

Les logos automobiles

21-22

Les recettes de
cuisine, les jeux

Le mot du Maire



Hippolytains, Hippolytains,
Le 15 mars, vous nous avez renouvelé votre confiance pour gérer les affaires de la commune jusqu'en 2026 ; nous vous remercions vivement pour l'adhésion aux projets que nous vous avons proposés.

Je regrette cependant un nombre d'abstentions relativement élevé. L'ensemble de l'équipe est convaincu que le progrès, l'égalité, la justice sociale et la protection de l'environnement sont les vertus du monde dans lequel nous aspirons à vivre.

Sans rien oublier de la campagne électorale, ni les conditions, ni les commentaires, ni les résultats, nous nous engageons pour l'ensemble de notre commune et de ses habitants, et, je serai le maire de tous comme je l'ai toujours été. Le mandat qui débute devra mobiliser toutes nos énergies, nos capacités de réflexion à votre service.

J'en appelle à la responsabilité de tous pour mettre en commun toutes les compétences, pour veiller à l'amélioration de notre environnement.

J'ai une pensée pour toutes celles et ceux qui ont eu à subir la pandémie du coronavirus ; elle nous préoccupe encore beaucoup. Soyons vigilants !

Pierre CHEVILLON, Maire

L'édito de la commission



Hippolyte, notre petit reporter fétiche est très fier de vous présenter ce bulletin de la nouvelle équipe en place.

Il s'en est passé des choses depuis le bulletin de décembre et Hippolyte confiné, comme nous tous, est trop heureux de reprendre du service !

"O temps suspends ton vol, et vous, heures propices ! Suspendez votre cours"

vers de LAMARTINE dont se souvient notre reporter décrivant bien cette période à l'arrêt. Certes, elle a permis à chacun de retrouver un peu de souffle mais deux mois c'était presque une punition, nous dit Hippolyte.

Votre bulletin vous reparlera de cette période dans un article spécifique, mais vous proposera aussi : les comptes rendus des conseils municipaux, une interview d'un généalogiste des mots habitant notre commune, la suite de la saga des marques automobiles et comme d'habitude une page jeux, une page recettes de cuisine et bien d'autres choses encore.

Régalez-vous, bonne lecture et sachez que l'on attend aussi vos idées d'articles !

Hippolyte et l'équipe de rédaction

Dans un souci d'apporter l'information sans alourdir la lecture des comptes rendus du conseil municipal, ceux-ci ont été synthétisés mais sont consultables en Mairie dans leur intégralité ou sur le site Internet : www.saint-hippolyte.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 2 MARS 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 19 décembre 2019 est adopté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la commune. Le conseil municipal, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2019.

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relative à l'exercice 2019 a été réalisée par le comptable de la Trésorerie de Rochefort et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du comptable de la Trésorerie de Rochefort pour l'exercice 2019.

MODIFICATION DES STATUTS DE L'UNIMA

Monsieur le Maire indique aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 29 janvier 2020, le Comité Syndical de l'UNIMA a approuvé la modification des statuts relatifs aux compétences exercées par le Syndicat et à sa gouvernance afin qu'elles soient adaptées au droit en vigueur et enjeux actuels du syndicat.

Après lecture des statuts et en avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte les modifications statutaires ainsi que les statuts modifiés de l'UNIMA.

REMPLACEMENT DES AÉROTHERMES PAR UNE POMPE À CHALEUR À LA SALLE POLYVALENTE. DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT

Monsieur le Maire donne communication du projet de réfection du chauffage de la salle polyvalente qui consiste à remplacer les aérothermes par une pompe à chaleur.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 31 306,83 euros hors taxes.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur la nécessité ou non de retenir les travaux envisagés en précisant qu'une aide pourrait être sollicitée auprès du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de réaliser l'opération décrite ci-dessus estimée à un montant total de 31 306,83 euros hors taxes,
- de solliciter le Conseil Départemental en vue de l'obtention d'une subvention,
- de charger Monsieur le Maire de faire établir les dossiers et de lui donner tout pouvoir pour signer tout document relatif à l'aboutissement de cette opération.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (CRÉATION ET SUPPRESSION DE POSTE)

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire proposant un avancement de grade à l'ancienneté d'un agent, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal la suppression et la création de postes.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de charger Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches et signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- Commission Ecole/Cantine/Jeunesse/Sports/ Culture/Fête et Loisirs :

Le cuisinier demande que les menus soient établis 1 mois avant les vacances scolaires. La prochaine commission se fera le 16 avril prochain.

Le cuisinier demande l'achat d'un nouveau chariot en remplacement d'un défectueux. Un devis sera demandé.

Le cuisinier demande une place dans le panneau d'affiche de l'école afin d'y apposer les menus.

Il est nécessaire d'acheter des ramequins en remplacement des barquettes en plastique. Ce sera commandé pour la rentrée de septembre.

La directrice de l'école demande que le règlement intérieur de la cantine soit revu et éventuellement corrigé pour le mois de juin pour permettre une distribution aux élèves avant les vacances d'été.

Mme Isabelle BOUJU constate que la propreté des locaux de l'école n'est pas satisfaisante depuis qu'une société de services en a la charge. Un point sera fait avec la société pour que le protocole soit respecté.

QUESTIONS DIVERSES

- M. Didier DUBREUIL alerte sur la présence de trous dans la chaussée du chemin Poissonnier. Ce sera pris en compte lors des prochains travaux de voirie.

- M. Didier DUBREUIL demande que des ordures abandonnées soient ramassées aux abords de l'ancienne carrière. L'équipe technique en sera avisée.

- M. Didier DUBREUIL demande comment les commerçants du marché peuvent avoir accès au local de la Halle. M. Daniel PACAUD répond que le code d'entrée a été donné aux commerçants habituels.

- Mme Christelle SIMONET a constaté que des fossés sont obstrués sur la route départementale. Cela sera vu avec la Direction des Infrastructures du Département.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 9 JUIN 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance.

CONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire propose de créer 6 commissions municipales chargées d'examiner différents projets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- fixe à 6 le nombre de commissions chargées de préparer les dossiers du conseil municipal.

- décide de constituer les commissions suivantes :

1. Finances, Affaires Foncières
2. Ecole, Cantine
3. Communication
4. Voirie, Patrimoine Bâti et Urbanisme
5. Prévention des Risques, Sécurité, Environnement et Développement durable
6. Culture, Sports, Loisirs et Vie Associative

DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES À CARACTÈRE PERMANENT

Sont candidats au poste de titulaire :

Mme D. SUIRE, M. D. DUBREUIL, M. M. TAVERNET

Sont candidats au poste de suppléant :

M. P. CANIZARES, Mme F. DEPREYTERE, Mme V. LANE

Sont donc désignés en tant que :

- délégués titulaires :

Mme D. SUIRE, M. D. DUBREUIL, M. M. TAVERNET

- délégués suppléants :

M. P. CANIZARES, Mme F. DEPREYTERE, Mme V. LANE

FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

En application de l'article R 123-7 et suivants du code de l'action sociale et des familles, le maire expose que la moitié des membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale (CCAS) sont élus par le conseil municipal au scrutin de liste.

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des membres du CCAS :

Nombre de votants : 15

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Le conseil municipal, après avoir procédé aux opérations de vote au scrutin secret, déclare Mme D. Suire, Mr D. Pacaud, Mme M. Giret, Mme C. Simonet, élus pour siéger au sein du conseil d'administration du CCAS de la commune de Saint-Hippolyte.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DE LA COMMUNE DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS

Monsieur le Maire précise à l'ensemble des membres présents que le renouvellement du conseil municipal implique d'une façon générale la désignation de délégués, qui représenteront la commune de Saint-Hippolyte au sein des différents Syndicats, Collectivités, Groupement ou Associations diverses.

Il invite donc les membres à se prononcer sur le ou les personnes qu'il convient de désigner au titre de ces différentes représentations.

Après avoir examiné les postes qu'il convient d'occuper, et en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité, de désigner :

- **Syndicat Départemental de la Voirie**

M. Patrick CANIZARES en qualité de membre titulaire

- Syndicat Départemental d'Electrification

M. André BARATHIEU en qualité de membre titulaire

- Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale

M. Patrick CANIZARES en qualité de membre titulaire

M. Daniel PACAUD en qualité de membre suppléant

M. Dominique VECHAMBRE en qualité de membre suppléant

- Comité National d'Action Sociale

Mme Diamantina SUIRE en qualité de membre titulaire

- Défense Nationale

M. Didier DUBREUIL en qualité de membre titulaire

- Sécurité Routière

M. Bruno NOMINE en qualité de référent

- Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI)

M. Pierre CHEVILLON en qualité de délégué titulaire

M. Didier DUBREUIL en qualité de délégué titulaire

Mme Diamantina SUIRE en qualité de délégué suppléant

INDEMNITÉS DE FONCTION AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes,

Il précise que l'indemnité du Maire est de droit fixée au maximum. Monsieur le Maire ne souhaite pas bénéficier du taux maximum.

Après avoir examiné les documents présentés, le conseil municipal décide, par 14 voix « Pour » sans que Monsieur le maire ou chaque adjoint, par rotation, ne participe au vote, de fixer le montant des indemnités, taux en pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction Publique, pour l'exercice effectif des fonctions de Maire et d'Adjointes au Maire :

Maire : 45%

1er adjoint : 19.8%

2ème et 3ème adjoints : 15%

INDEMNITÉS DE FONCTION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL TITULAIRE DE DÉLÉGATION

Monsieur le Maire précise qu'il a pris un arrêté de délégation pour un conseiller municipal et demande au conseil municipal de fixer le taux de l'indemnité pour ce conseiller municipal qui ne participe au vote.

Le conseil municipal décide, par 14 voix « Pour », d'allouer une indemnité de fonction au taux de 6% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire précise que le conseil municipal a la possibilité de déléguer au Maire un certain nombre de ses pouvoirs, en tout ou partie, pour la durée de son mandat, tant pour des raisons de rapidité et d'efficacité que pour des motifs de bonne administration.

Le Maire sollicite l'avis du conseil municipal et après avoir débattu, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer les délégations requises pour la bonne marche des services.

Les décisions prises en application de ces délégations peuvent être signées par le premier adjoint agissant par délégation du maire dans les conditions fixées à l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Autorise que la présente délégation soit exercée par le premier adjoint en cas d'empêchement de celui-ci ;

Les décisions prises par le maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des conseils municipaux portant sur les mêmes objets. Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal de l'exercice de cette délégation. Le conseil municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

CRÉATION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE POUR LES AGENTS MOBILISÉS PENDANT L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE COVID-19

Considérant que le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 permet aux collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Le montant de cette prime est déterminé par l'employeur dans la limite d'un plafond.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 12 voix « Pour » et 3 « Abstentions » d'autoriser M. le Maire à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre de cette prime exceptionnelle dans le respect des principes définis par l'assemblée.

CADEAU À CARACTÈRE ÉDUCATIF

Monsieur le Maire propose d'offrir une calculatrice à tous les élèves inscrits en CM2 à l'école de Saint-Hippolyte et qui partent en sixième l'année suivante.

Il sollicite l'avis du conseil municipal.

Après avoir débattu et considéré que cet achat à caractère éducatif est un outil indispensable aux futurs collégiens, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter la proposition de Monsieur le Maire et lui donner tout pouvoir pour procéder à l'acquisition de calculatrice pour chaque élève de CM2 partant en 6ème.

DÉPENSES IMPUTABLES AU COMPTE 6232 "FÊTES ET CÉRÉMONIES"

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire à engager les dépenses suivantes à l'article 6232 :

- feu d'artifice
- vins d'honneur (commémorations, inauguration, remise de médaille, vœux...)
- paiement des prestations aux artistes et animateurs de fêtes ainsi que les frais de restauration, boissons, alimentation, buffet froid pour diverses manifestations,
- repas du 3ème âge et cadeaux aînés
- jouets et goûters offerts aux enfants des écoles pour Noël et Pâques
- achat de fleurs et couronnes funéraires
- cadeaux et fleurs pour diverses manifestations
- cadeaux (retraite, naissance...)
- achat de coupes et médailles

QUESTIONS DIVERSES

- Travaux salle des fêtes : Suite à la demande d'un élu concernant l'utilisation post confinement de la salle des fêtes, M. André BARATHIEU indique que cette salle a besoin d'une rénovation conséquente. Les solutions possibles seront élaborées en priorité lors de la prochaine commission « Voirie, patrimoine bâti et urbanisme ».
- Elagage : La sortie de la rue des Acacias est dangereuse par manque de visibilité. Le nécessaire sera fait en urgence.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 JUIN 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 9 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

NOMINATION D'UN RÉFÉRENT COMMUNAL AUX COMMISSIONS GÉOGRAPHIQUES DU SYNDICAT MIXTE DE LA CHARENTE AVAL (SMCA)

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la création, au 1er janvier 2019, du Syndicat Mixte de la Charente Aval (SMCA), compétent en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations (GEMAPI) par transfert de compétence des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) membres.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne M. Dominique VECHAMBRE en qualité de référent communal.

DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DE LA FUBLÉE

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, décide de nommer au Syndicat des Marais de la Fublée :

- M. Pierre CHEVILLON en qualité de membre titulaire
- M. Dominique VECHAMBRE en qualité de membre titulaire.

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT COMMUNAL ASSOCIATION « ROCHEFORT OCÉAN NAUTISME »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne M. André BARATHIEU en qualité de représentant communal.

COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (CCID)

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Le conseil municipal est invité à établir une liste de contribuables comportant 24 noms qui sera envoyée à la direction des services fiscaux. Il appartiendra au directeur des services fiscaux de retenir six commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de dresser une liste de 24 noms :

- M. Jean-Pierre Audier, M. André Barathieu, M. Patrick Canizares, M. Dominique Despujos, M. Didier Dubreuil, M. René Péchereau, M. Henri Sanna, M. Christian Simon, Mme Diamantina Suire, M. Martial Tavernet, M. Dominique Véchambre, M. Jean-Marie Véchambre,
- M. Dominique Daviaud, Mme Fabienne Depreytère, Mme Eloïse Fleuriaud, Mme Maryse Giret, M. Henri Guillaud, M. Roland Hillairet, Mme Clotilde Jaucourt-Perroy, Mme Valérie Lane, M. Michel Montel, M. Bruno Nominé, M. Daniel Pacaud, Mme Christelle Simonet.

RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAINT-HIPPOLYTE DU SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL (SEJI)

Monsieur le Maire indique que par délibération n°2016/34, en date du 15 juin 2016, le conseil municipal avait décidé de se retirer du SEJI selon l'article L.5212-30 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Après en avoir délibéré et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la procédure de retrait, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide du principe de retrait de la commune de Saint-Hippolyte du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal,
- demande ce retrait au SEJI en notifiant cette demande au Président du SEJI et autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

RÉALISATION D'UN PRÊT DE 200 000 EUROS CONTRACTÉ AUPRÈS DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de contracter un prêt auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Charente-Maritime Deux-Sèvres pour un montant de 200 000 euros destiné à financer la restauration d'un bâtiment communal en annexe mairie.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à réaliser cet emprunt pour une durée de 20 ans, soit 240 mois.

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt au nom de la Commune et à procéder à tout acte de gestion le concernant.

FISCALITÉ DIRECTE LOCALE - ANNÉE 2020

Monsieur le Maire précise qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les taux applicables aux bases d'imposition définies par la Direction des Services Fiscaux. A toutes fins utiles, il donne communication des taux appliqués en 2019, les bases d'imposition prévisionnelles pour 2020 sont en augmentation et demande la conduite qu'il y a lieu de tenir.

Après avoir examiné les différents documents, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- de ne pas majorer les taxes et de conserver les taux suivants :
 - 12,13% pour la Taxe d'Habitation,
 - 20,85% pour le Foncier Bâti,
 - 49,35% pour le Foncier Non Bâti.

QUESTIONS DIVERSES

- Mme Fabienne Depreytère fait remarquer que le cimetière a besoin d'un nettoyage. M. le Maire indique qu'un devis a été demandé à une association caritative de Rochefort mais vu le prix demandé (3 500€) un adjoint technique sera dépêché pour effectuer ce nettoyage.
- Mme Christelle Simonet s'étonne que suite au cambriolage à la salle des associations, le bâtiment ne soit pas plus sécurisé par le changement des serrures. M. le Maire précise que le dossier a été déposé auprès de l'assureur et qu'il est en attente de sa réponse. Des caméras vont être mises en place.
- Mme Christelle Simonet demande que les agents de la commune aient une formation aux premiers secours. Cette formation sera proposée au personnel.
- M. Didier Dubreuil interroge sur l'avancement du projet de l'arrosage automatique du terrain de football. M. le Maire explique qu'il est à la recherche de subventions pour l'achat du matériel de l'arrosage automatique (20 000€) et précise que l'installation de cet arrosage sera effectuée par les membres de l'association « L'Étoile sportive de Saint-Hippolyte » (ESSH).

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 16 JUILLET 2020

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 23 juin 2020 est adopté à l'unanimité.

DÉSIGNATION DE DEUX DÉLÉGUÉS À LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne :

- M. Didier DUBREUIL en qualité de délégué titulaire
- Mme Clotilde JAUCOURT-PERROY, en qualité de délégué suppléant

DÉSIGNATION D'UN COMMISSAIRE À LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS « CIID »

Il est proposé au conseil municipal de désigner un commissaire pour figurer sur la liste des membres de la CIID et après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

- de nommer M. André BARATHIEU,
- de charger le Maire de notifier cette décision au président de l'EPCI.

RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT EN ANNEXE MAIRIE - AVENANT N°1 LOT 5

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'effectuer une modification des travaux prévus pour le lot n°5 (Serrureries) concernant la réhabilitation d'un bâtiment communal en annexe mairie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1, lot n°5, passé avec l'entreprise AMI pour un montant de + 690,50 euros hors taxes.

RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT EN ANNEXE MAIRIE - AVENANT N°1 LOT 1

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1, lot n°1, passé avec l'entreprise PITEL pour un montant de + 7 790,81 euros hors taxes.

VENTE DE LA PARCELLE N°6 DU LOTISSEMENT N°4 « LES TILLEULS »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide la vente du lot n°6, cadastré AL113, d'une superficie de 606 m² au lotissement communal « Les Tilleuls » au prix de 37 875,00 euros hors taxes soit 45 450,00 € TTC à M. Didier EPPE,
- autorise le maire à signer l'acte correspondant à cette parcelle et tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- Com. Communication :

Le sommaire du prochain bulletin à paraître fin septembre est pratiquement finalisé. Pour l'instant Mme C. Simonet se propose d'en assurer la mise en page dans l'attente de l'analyse des devis en réalisation complète.

Site Internet : différentes propositions sont en cours de documentation.

- Com. Culture/Sports/Loisirs/Vie Associative :

La commission s'est réunie le 23 juin pour valider les projets prioritaires élaborés dans un document de travail. La bibliothèque devient le projet le plus urgent à traiter. La commission souhaite être informée de toutes les décisions concernant cette dernière afin qu'il n'y ait pas de redondance.

- Com. Voirie/Patrimoine Bâti/Urbanisme :

Une visite des membres de la commission a été réalisée le 1er juillet 2020 à la Maçonnerie, le Chemin de Belais et la Piègerie.

- La Maçonnerie fera l'objet d'un réaménagement de la voirie avec amélioration de l'évacuation des eaux pluviales et la création d'un parking.
- Le Chemin de Belais verra sa chaussée réparée sur sa portion dégradée.
- La Piègerie fera l'objet d'un nettoyage et débroussaillage sur la partie incombant à la commune de Saint-Hippolyte.

QUESTIONS DIVERSES

- Constatations de dépôts déchets sauvages sur la commune (sur le chemin du marais situé entre les deux ponts et au Bois Roger).

Rappel des Références juridiques :

- L541-1 et suivants du code de l'environnement.
- L2212-2, L2224-16 et L5211-9-2 du code général des collectivités territoriales.

Comptes rendus des conseils municipaux

En conséquence, tous les dépôts de déchets ne respectant pas les conditions de remise réglementairement fixées peuvent être sanctionnés.

Selon le type déchet et la façon dont il est sauvagement déposé, le détenteur ou producteur de celui-ci peut être sanctionné, soit par une contravention allant de la 1ère à la 4ème classe, soit d'une peine d'emprisonnement de deux ans, accompagnée d'une amende de 75 000 €. (A condition d'identifier l'auteur du dépôt).

- Location du terrain des pommiers (Parcelle pour partie AT 174) :

Il est constaté l'état d'abandon de la parcelle de terre en verger située aux bois communaux en location, suite à son manque d'entretien.

Le conseil municipal demande qu'une correspondance de mise en demeure de remettre en état le terrain soit transmise au locataire puis, si nécessaire, faire réaliser d'office ces travaux aux frais de celui-ci.

Dans le cas où cette réalisation de remise en état ne pourrait être réalisée faute de médiation, d'envisager de proposer sa relocation en l'état à un nouveau locataire par voie de publication.

Force est de constater que les incivilités sont encore trop nombreuses :

* La vitesse excessive dans la traverse de nos villages au mépris de la sécurité des habitants, pour y faire face la pose de ralentisseurs doit se poursuivre.

* La prolifération des dépôts sauvages (papiers, bouteilles, débris, gravats...), pour certains délinquants identifiés des poursuites sont engagées. Les amendes sont conséquentes et devraient faire réfléchir ! Voir les questions diverses du conseil municipal du 16/07/20.

* L'insécurité liée aux visites intempestives, plusieurs cambriolages ont eu lieu cet été (dont la maison des sports), soyez vigilants !

* Des dégradations sont constatées de manière récurrente, veillons aux biens communs petits et grands, c'est notre environnement de vie et il doit rester propre, accueillant, fonctionnel et sécurisant. Entre autres pour exemple des dégradations sur les prises électriques de la Halle, sur les jeux pour enfants du Jardin des Marais...



La commune de Saint-Hippolyte En France, des milliers de points de collecte vont être mis en place pour débarrasser la Terre des déchets sauvages, des débris et autres éléments qui polluent notre environnement.

Cette opération de nettoyage s'inscrit dans le cadre de la plus grande mobilisation citoyenne et environnementale à l'échelle du monde: le World Clean Up Day ou la Journée mondiale du nettoyage de notre planète!

Nous faisons le pari de créer les conditions d'une prise de conscience globale pour la préservation de notre environnement, pour ne plus jeter nos déchets dans la nature, pour consommer moins et mieux. Partout dans le monde, des millions de citoyens pourront, avec les mesures sanitaires en vigueur à ce jour, nettoyer la planète. 180 pays sont engagés.

Lots communaux disponibles :

Lot E4 situé à l'Ormeau Gros cadastré ZP0001 d'une superficie de 27 ares et 25 ca

Lot H20 situé au Grand Marais cadastré section B8 d'une superficie de 3 ha 83a 66 ca

Pour toute information s'adresser à la mairie au 05 46 83 75 77 avant le 15 octobre 2020

L'Équipe Municipale 2020-2026

Le dimanche 15 mars 2020, vous avez été appelés aux urnes pour élire le conseil municipal.

La liste "Bien vivre à Saint-Hippolyte menée par Pierre Chevillon, a recueilli 289 voix. Sur les 1 075 électeurs inscrits, 373 ont voté.



Pierre CHEVILLON
Maire



André BARATHIEU

1^{er} Adjoint en charge des finances, des affaires foncières, de l'école-cantine, de la communication



Diamantina SUIRES

2^{ème} Adjointe en charge de la voirie, du patrimoine bâti et de l'urbanisme



Daniel PACAUD

3^{ème} Adjoint en charge de la prévention des risques, de la sécurité, de l'environnement, du développement durable



Didier DUBREUIL

Conseiller Municipal Délégué en charge de la culture, des sports, des loisirs et de la vie associative

Le Maire et ses adjoints à votre écoute sur rendez-vous (Tél. 05 46 83 75 77)

Pour toute question, remarque ou suggestion n'hésitez pas à les solliciter !

Les conseillers municipaux



Maryse GRET



Dominique VÉCHAMBRE



Christelle SIMONET



Martial TAVERNET

La constitution des commissions :

Finances, Affaires Foncières :
A. BARATHIEU, D. SUIRE, F. DEPREYTERE,
M. TAVERNET,
D. VÉCHAMBRE

École-Cantine :
A. BARATHIEU, D. SUIRE, É. FLEURIAUD,
M. GIRET, V. LANNE, D. DUBREUIL

Communication :
A. BARATHIEU, D. PACAUD, C. SIMONET,
C. JAUCOURT-PERROY, M. GIRET,
B. NOMINÉ

Voirie, Patrimoine Bâti et Urbanisme :
D. SUIRE, A. BARATHIEU, P. CANIZARES,
M. TAVERNET, C. SIMONET,
F. DEPREYTERE, D. VÉCHAMBRE

**Prévention des Risques, Sécurité,
Environnement et Développement durable**
D. PACAUD, B. NOMINÉ, P. CANIZARES,
C. JAUCOURT-PERROY, V. LANNE

Culture, Sports, Loisirs et Vie Associative :
D. DUBREUIL, D. SUIRE, M. GIRET,
C. SIMONET, M. TAVERNET,
E. FLEURIAUD, B. NOMINÉ



Valérie LANNE



Fabienne DEPREYTERE



Patrick CANIZARES



Clotilde JAUCOURT-
PERROY



Bruno NOMINÉ



Éloïse FLEURIAUD

La commune au temps de la COVID 19

Cette pathologie a suscité de nombreuses craintes et pour cause :

- invisible
- transmissible
- asymptomatique
- sans traitement ni vaccin

Comme toutes les administrations françaises, la mairie a fermé ses portes mais pas son service. Mr le Maire, les adjoints, les conseillers (ancienne et nouvelle équipe) et surtout l'équipe administrative ont assuré une vigilance de tous les instants. Vigilance discrète mais efficace. MERCI à EUX !

Remercions également les personnels de surveillance pour leur engagement auprès des enfants des personnels prioritaires qui malgré la menace ont tenu à assurer leur rôle.

Puis la vie allait reprendre son cours et il a fallu organiser le déconfinement :

- En premier lieu la réouverture de la Poste
- Distribution des masques gratuits de la CARO et du Conseil Départemental à tous les habitants de la commune
- Organisation des classes avec l'équipe éducative
- Marquage au sol de plots bleus de distanciation
- Aménagement de la cantine dans la grande salle des fêtes
- Déménagement et réaménagement avec l'équipe technique et le conseil municipal...

Et croyez-le, 60 pages de directives à analyser, disséquer, mettre en musique avec l'aide de tous : Mairie, équipe des enseignants, la Ruche, les parents d'élèves, ce fût une mission d'exception, remarquablement et vaillamment endossée par tout le monde.

Alors après ces efforts, restons prudents et vigilants, il ne faudrait pas qu'ils aient été vains.

Échappons au mythe de SISYPHE qui roulant une énorme pierre en haut d'une colline, prêt à atteindre le sommet était rejeté en arrière et retombait tout en bas et là était obligé de tout recommencer.

Notre pierre c'est la COVID 19, notre réussite c'est le confinement, ne retombons pas en bas de la montagne ! Respectons les consignes !

Des bandes gazonnées sur le terrain délimitaient les aires de jeux de chaque classe que tout le monde respectait !
Bravo les enfants !

Saluons également l'engagement de Mme Christine Morelle, Psychologue, qui a pris de son temps pour joindre par téléphone, reconforter et aider les personnes isolées de la commune.



Merci

Vous aussi,
dites



Merci

à nos équipes

pour leur engagement face la crise sanitaire

Pour que vos remerciements figurent sur le livre d'or

envoyez vos messages à info.fede17@admr.org



suivez-nous www.admr.org



pour tous,
toute la vie,
partout



OPÉRATION JARDINAGE

Au Jardin du Marais, vous savez qu'il y a un jardin pédagogique qui ne demande qu'à être remis en valeur.

Alors si vous êtes volontaires pour le remettre en état et pour l'entretenir inscrivez-vous sur hippolyte.jardin.enfant@gmail.com

Une action citoyenne tout en convivialité pour quelques heures de votre temps !



A SAINT-HIPPOLYTE de nombreux commerçants ambulants sont à votre service sous la Halle !

- Le Mardi matin et le Jeudi matin :
 - Un marchand de légumes
 - Un banc de poissons
- Le Mardi soir à compter du 6 octobre :
 - Un Food-Truck
- Le Mercredi soir et le samedi matin :
 - Un pizzaiolo
- Le dimanche matin :
 - Un marchand d'huîtres et de coquillages



La salle des Fêtes fait peau neuve :

Rénovée en 1986, notre salle des Fêtes a besoin d'un petit coup de jeune. Cela va occasionner, hélas, des perturbations pour les activités sportives et culturelles, mais il est nécessaire de la rendre plus moderne, plus conviviale, plus confortable. Les devis sont à l'étude, les travaux s'étaleront sur l'année 2021 avec une réouverture objective en Septembre.

Les associations se sont réunies et ont mis au point un calendrier d'utilisation prenant en compte ces nouvelles contraintes. Merci aux présidentes et présidents pour leur discernement.



Nouveau à Saint- Hippolyte !

La commune s'est dotée d'un système de vidéo protection sur tous les équipements publics du centre bourg

La rentrée... C'est classe !



Tout le monde était pressé de faire la rentrée sous les directives de l'Education Nationale, vigilantes mais moins contraignantes qu'avant les vacances.

Retrouver ses copines et ses copains, jouer dans la cour, manger à la cantine, revoir la maîtresse... les petits et les grands ne cachaient pas leur bonheur d'être enfin à l'école !



La composition des classes et du personnel enseignant :

Directrice Mme DUCLAP

Classe PS-MS : 26 élèves / Mme FUSEAU

Classe MS-GS : 24 élèves / Mmes COILLOT et NEVERS

Classe CP : 16 élèves / Mme ROULE

Classe CE1-CE2 : 24 élèves / Mme GUILLON

Classe CE2-CM1 : 23 élèves / Mme THEBAUD

Classe CM1-CM2 : 22 élèves / Mme BOURON

Classe CM2 : 25 élèves / Mmes DUCLAP et FAITY

Soit un total de 160 têtes blondes ou brunes à éduquer !

La cantine !



Après avoir déjeuné dans la grande salle des fêtes, le retour à la cantine s'est fait sans difficulté à la rentrée.

Les bonnes habitudes sanitaires ont repris leur place : lavage des mains avant et après le repas, avec tout le soin nécessaire mais on peut vous dire que chacune et chacun a bien compris l'importance d'une bonne hygiène et s'exécute consciencieusement.


Bravo les enfants !

La société API a repris son activité de manière classique et concocte à nouveau des menus forts sympathiques !



21-sept.	22-sept.	23-sept.	24-sept.	25-sept.
Duo Melon/Pastèque	Salade de pommes de terre aux oeufs durs		MENU 100% LOCAL	Carottes râpées vinaigrette
Sauté de poulet tikka massala*	Galette de sarrasin aux légumes			Moules à l'espagnol
Épinards	Salade verte			Frites
Comté	Brie			Fromage blanc nature
Poire pochée aux épices	Fruit de saison			Glace

28-sept.	29-sept.	30-sept.	1-oct.	2-oct.
Concombres vinaigrette ciboulette	Haricots verts à la feta		Salade verte au pamplemousse, avocat et	Rillettes de porc
Pâtes bolognaise* aux lentilles	Émincé de boeuf aux oignons		Poulet rôti	Poisson du jour
Emmental	Semoule		Frites	Piperade
Mousse au chocolat	Yaourt nature		Camembert	Pont l'Évêque
	Fruit de saison		Mirabelles au sirop	Fruit de saison

5-oct.	6-oct.	7-oct.	8-oct.	9-oct.
Tomate vinaigrette	Velouté de carottes		Mousse de sardines	Radis et beurre
Pizza au fromage	Aiguillettes de volaille à la crème		Rôti de boeuf sauce échalette	Poisson du jour
Bûchette de chèvre	Boullgour		Tomate grand-mère	Purée de pommes de terre
Liégeois à la vanille	Mimolette		Brie	Petit suisse nature
	Fruit de saison		Compote pomme framboise	Brownies

12-oct.	13-oct.	14-oct.	15-oct.	16-oct.
Tomates persillées	Toast de pomme et chèvre		Velouté de légumes	Carottes râpées
Tajine végétarien aux légumes & Falafels	Poisson du jour		Sauté de boeuf à la tomate	Jambon grillé
Edam	Semoule		Pâtes	Purée de courges
Fruit de saison	Verre de lait		Saint Nectaire	Memoiettes
	Fruit de saison		Orellons d'abricots	Gâteau à l'orange



LE LABEL 'HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE' (HVE)



A l'origine, ce label a été créé lors du Grenelle de l'environnement de 2008. Mais ce n'est qu'en 2014, à l'occasion d'un Salon des vignerons indépendants, que Stéphane Le Foll, alors ministre de l'Agriculture avait dévoilé les modalités de ce dispositif, et dévoilé le design de ce label. Un design très classique, mettant en scène quelques symboles ruraux : un champ creusé de sillons, quelques arbres, un bâtiment, un papillon et un soleil, le tout en ocre brun sur fond blanc.

Après un démarrage discret, il est aujourd'hui en plein essor.

Présenté comme le deuxième grand signe de qualité à côté - et non en concurrence - du bio, le HVE a été plébiscité par l'ONG FNE (France Nature Environnement).

Selon l'Association nationale pour le développement de la certification HVE, qui défend ce label, « la démarche HVE apparaît aujourd'hui comme la seule permettant de respecter les engagements pris par le gouvernement en matière de biodiversité et de restauration collective de qualité. De plus, ce label concerne toutes les filières agricoles ». Après 40 ans de promotion, le bio ne représente que 6,5 % de la surface utile agricole. Il faut donc valoriser les exploitants qui font de gros efforts en termes de développement durable, mais ne sont pas récompensés.

La Haute Valeur Environnementale (HVE) s'appuie sur des indicateurs de performance environnementale qui portent sur l'intégralité de l'exploitation. La certification permet d'attester que les éléments de biodiversité (haies, bandes enherbées, arbres, fleurs, insectes...) sont très largement présents sur l'exploitation et que la pression des pratiques agricoles sur l'environnement (air, climat, eau, sol, biodiversité, paysages) est réduite au minimum.

Ce dispositif public est porté par les Ministères de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Transition Écologique et Solidaire. Il dispose de trois niveaux pour avancer étape par étape :

- niveau 1 : La validation du respect des pratiques essentielles de la réglementation environnementale.
- niveau 2 : La validation du respect de la réglementation environnementale et de l'adoption de techniques à faible impact environnemental.
- niveau 3 : La validation de la performance environnementale : un haut niveau de biodiversité et une faible dépendance aux intrants phyto, engrais, énergie, etc..., pour une agriculture à la fois autonome et peu dégradante pour les sols.

A l'issue du processus complet, l'exploitation bénéficie de la mention « Haute Valeur Environnementale » et peut arborer sur ses produits le logo basé sur les principes de l'agroécologie.

Le dispositif étant public, le cahier des charges (Plans de contrôle) et la liste des organismes certificateurs sont disponibles gratuitement sur le site du Ministère : <http://agriculture.gouv.fr/certification-environnementale-mode-demploi-pour-les-exploitations>

Un annuaire disponible sur le site Web du Ministère de l'Agriculture vous permet de trouver dans chaque département les exploitations certifiées de Haute Valeur Environnementale. Il précise pour chaque exploitation l'adresse exacte, les principales productions, la réalisation ou non de vente directe, l'adresse du site Internet et la date de délivrance de la certification.

<https://agriculture.gouv.fr/ou-trouver-des-exploitations-certifiees-haute-valeur-environnementale-en-france>



Hippolyte :
Bonjour M. Jean-Marie CASSAGNE,
d'où vous vient cet
amour des mots et
de leurs origines ?

LA QUÊTE DU "VRAI" de Jean Marie et Mariola CASSAGNE Toponymiste hippolytain

Jean-Marie CASSAGNE :

Depuis tout petit je cherchais l'origine des choses, je feuilletais beaucoup le dictionnaire, m'interrogeais sur le sens des mots. Après de longs et nombreux voyages à l'étranger, j'ai eu envie d'écrire et me recentrer sur notre belle langue française et surtout sur l'étymologie des noms de lieux dits, des noms de villages de la Charente-Maritime tout d'abord et de bien d'autres régions par la suite.



H : Racontez-nous votre périple à travers le monde, vous parlez 5 langues je crois et Madame 6 !!!

JM CASSAGNE : Commençons par le début, je suis né dans le Lot près de Rocamadour et j'ai fait mes études en Lettres et Anglais à Montpellier. Puis si je compte bien, mes déplacements touristiques et professionnels m'ont conduit dans pas moins de 45 pays : Guatemala, Haïti, Ethiopie, Norvège, Italie, etc... J'ai aussi dirigé le centre Culturel Français de Miami.

H : Ouah ! Un vrai Globe-trotter, et votre dame était avec vous.

JM CASSAGNE : Mon épouse d'origine polonaise, suivait un stage de langue en Italie ; je travaillais à l'époque en Norvège pour ELF AQUITAINE et j'effectuais aussi un stage en Italie. C'était en 1982, Mariola a décidé de ne pas rentrer au pays qui était sous le régime du Général Jaruzelski ! Alors elle m'a suivi en Norvège où elle a été acceptée à condition de se marier dans les 4 mois. Ce qui fut fait devant un juge et en anglais s'il vous plaît ! Nous avons eu deux enfants et elle m'a suivi depuis dans mes différents postes.

H : Cette envie irrésistible d'écrire, quand est-elle venue ?

JM CASSAGNE : A l'aube de mes trente ans, j'ai commencé à écrire un trimestriel en français et en anglais, destiné aux professeurs de français aux États-Unis. Culture générale et humour se côtoyaient allégrement. Puis 15 ans durant je me suis attelé aux origines des noms et villages en France : soit 120 000 lieux habités en commençant bien-sûr par la Charente-Maritime ! Un livre par département, des heures de recherches car au début sans Internet, il fallait se déplacer aux Archives départementales !

H : Quelle persévérance ! Je suis absolument admiratif car je crois que vous ne vous êtes pas arrêté là !

JM CASSAGNE : En effet je pense avoir édité 50 livres. Entre autres en 2007 « Le grand dictionnaire de l'argot militaire » et en 2012 avec mon épouse nous avons produit le dictionnaire des 6000 noms de rue de Paris. Puis le même type de dictionnaire pour les rues de La Rochelle ; Celui de Royan est en préparation.

H : Cet attachement à la Charente-Maritime vous honore et nous honore. A Saint-Hippolyte nous restons très attachés à l'origine des noms et les lieux dits qui restent nos points de repère malgré la mise en place des noms de rue. Voilà 16 ans que vous habitez Saint-Hippolyte et je suis ravi de cette rencontre assez inattendue. A bientôt.

LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

élargit ses créneaux d'ouverture pour être accessible à toutes les générations

A compter du 1er septembre 2020, elle sera ouverte le :
Lundi et Jeudi de 15h00 à 17h15
et Samedi de 10h00 à 12h00

L'inscription est gratuite et l'emprunt d'au moins un ouvrage vous donne droit, en plus, à l'accès gratuit aux ressources numériques de la Médiathèque départementale de la Charente-Maritime :

- plus de 1 000 titres de la presse française et internationale,
- des histoires animées et des livres audio pour les enfants de 2 à 10 ans,
- l'écoute de près de 7 000 CD et des playlists réalisées par les bibliothécaires de la Charente-Maritime,
- des formations dans de nombreux domaines (code de la route, soutien scolaire, sport, bien-être, informatique, musique, dessin, loisirs créatifs, etc...).

Ces ressources culturelles sont accessibles via internet 24h/24 – 7j/7 et sur tous les supports (ordinateur, tablette, Smartphone).



Comment profiter de cette offre ?

Rien de plus facile ! Venez à la bibliothèque, inscrivez-vous, empruntez un livre. La bibliothécaire vous remettra la procédure pour créer votre compte sur le site de la Médiathèque départementale.

En quelques clics et après validation de votre inscription, profitez gratuitement de la presse locale et internationale, des centaines de revues, de nombreuses formations, des histoires pour vos enfants !

A bientôt à la bibliothèque de Saint-Hippolyte !

(Située dans la salle des fêtes, entrée côté terrain de foot)

La commission municipale Culture, Sports, Loisirs et Vie associative vous propose de participer à ses activités en devenant bénévole à la bibliothèque municipale.

Vous avez un peu de temps de disponible et vous êtes intéressé(e), prenez contact avec M. Didier Dubreuil au 06 72 81 67 40 ou par mail dubreuil1951@gmail.com

Annonces / Évènements

C'est une année particulière pour nos associations.

A l'heure où nous publions ce bulletin beaucoup d'entre elles sont encore en attente des directives quant aux conditions sanitaires d'accueil de leurs adhérents et l'organisation des manifestations à venir !

Vous trouverez leurs coordonnées sur le site internet de la commune.

N'hésitez pas à les contacter pour plus d'informations.



L'évènement des mois de septembre et octobre à la bibliothèque municipale :

Le Tour de France en Charente-Maritime s'expose à la bibliothèque !

Mise à disposition par la Médiathèque départementale, l'exposition est composée de photos transmises par les Archives départementales de la Charente-Maritime.

Le Bus France Services



Chaque vendredi matin de 10h à 12h30, le bus "France Services" s'installe aux Halles de Saint-Hippolyte.

La présence hebdomadaire de cet équipement mobile, permet aux habitants de bénéficier gratuitement de l'aide d'une accompagnatrice sociale, Madame Corinne CHARRIER, pour effectuer leurs démarches administratives (CAF, MSA, Pôle Emploi, CARSAT, CPAM...).

La plupart de celles-ci sont désormais dématérialisées, ce qui nécessite, pour chacun d'entre nous, d'avoir du matériel informatique mais aussi de savoir s'en servir. Ainsi, si l'utilisation du numérique vous pose un problème, Mme CHARRIER est à votre disposition, de préférence en prenant rendez-vous au 06 02 59 50 57

Cette itinérance d'aide à l'accès aux droits, portée par le CAP-Centre Social de Tonnay-Charente, intervient dans 7 communes de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (Lussant, Muron, Cabariot, St-Jean d'Angle, St-Nazaire S/Charente, Champagne et St-Hippolyte), avec l'ambition dans les prochains mois, d'élargir ce périmètre d'intervention à d'autres communes.

Pour de plus amples informations : www.captonnay.org

La soirée saintongeaise n'aura pas lieu cette année pour des raisons complexes d'organisation en raison de la crise sanitaire.

Mais nous la relancerons l'année prochaine avec toujours et encore cette bonne humeur qui l'anime !

Le foyer rural

Quelles activités à Saint-Hippolyte ?

Que puis-je faire pour mes loisirs et me détendre après ma journée ?...

Venez découvrir au forum des associations, le samedi 26 septembre de 10H à 12H, les activités possibles sur place.

Le forum sera réparti entre la Maison des sports et la petite salle des fêtes.

VENEZ NOMBREUX !

Annonces / Évènements

Le local Ados de Saint-Hippolyte

Après plusieurs mois de fermeture, le local ados de Saint-Hippolyte a rouvert ses portes pour les vacances d'été. Jeux d'eaux, jeux de société et tournois sportifs ont ponctué ce mois de juillet.



Malgré des conditions d'accueil restrictives en raison de la crise sanitaire, c'est près d'une quinzaine d'ados âgés de 11 à 17 ans qui aura fréquenté le local et aura participé aux différentes activités définies en concertation avec eux et l'équipe d'animation.

C'est ainsi que le mois de juillet s'est clôturé par une journée à l'Abbaye de Fontdouce, où les jeunes ont pu se mesurer aux différents parcours Accrobranche, implantés sur le site.

Pour la rentrée 2020, le groupe espère de nouvelles « recrues » afin de maintenir la belle dynamique lancée il y a maintenant un peu plus de trois ans.

D'ores et déjà, plusieurs projets sont dans les cartons pour cette nouvelle année scolaire :

- Échanges avec d'autres jeunes du département,
- Temps forts sportifs,
- Organisation d'une fête de village,
- Séjour sous tentes.

Le local ados est ouvert tous les mercredis de 13h30 à 18h30, et durant les vacances scolaires, de 13h30 à 18h30 puis de 20h30 à 22h30.

Pour participer aux activités, les jeunes doivent être âgés de 11 à 17 ans, habiter la commune, et s'acquitter d'une adhésion annuelle (auprès de l'association Familles Rurales locale), de 5 euros.

Nous vous invitons à nous retrouver.

A très bientôt, Thomas PERTUS

L'Etoile Sportive de Saint Hippolyte

Mardi 8 Septembre à 18h00

« Fais ta rentrée »

FOOTBALL

Pourquoi pas toi ?



A partir de 5 ans

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !

Garçons, Filles
Parents,
accompagnateurs

Nous vous attendons nombreux, au Club House de St-Hippolyte.

Équipes :

U6-U7 : Enfant né entre 2014 - 2015
U8-U9 : Enfant né entre 2012 - 2013
U10-U11 : Enfant né entre 2010 - 2011
U12-U13 : Enfant né entre 2008 - 2009
U14-U15 : Enfant né entre 2006 - 2007
U16-U17 : Enfant né entre 2004-2005

Senior et Foot Loisir

Contact : BITEAU Hervé : 06 24 95 77 55
COUPET Jérémy : 06 74 28 43 52

Amies et amis sportifs,
Vous êtes d'attaque pour la reprise de la saison qui s'annonce pour l'association Corps et Graffy, dans le respect des mesures sanitaires en cours !

Carole, diplômée d'état, vous accueille chaque lundi, mercredi et jeudi dans ses différents cours, où chacun, à son niveau et dans une ambiance conviviale, peut pratiquer une activité sportive parmi le renforcement musculaire, la gym tonic, le step, la danse modern jazz et la Zumba.

Les cours reprennent à partir du lundi 07 Septembre à la salle des sports et des loisirs. Nous vous rappelons que le premier cours découverte est gratuit. Venez nombreux.

Corps et Graffy



Saint Hippolyte

Lundi	Remise en forme	09h30 - 10h30 18h00 - 19h00
	Zumba	10h30 - 11h30 19h00 - 20h00
	Step	20h00 - 21h00
Mardi	Expression Corporelle Chorégraphie	4/5 ans 14h30 - 15h15 6/8 ans 15h30 - 16h30 9/11 ans 16h30 - 17h30 Ados 17h30 - 19h00 Adultes 19h00 - 20h30
Jeudi	Remise en forme	09h30 - 10h30
	Zumba	18h30 - 19h30
	Gym Tonic	19h30 - 21h00

Inscriptions sur place (salle des fêtes) - Premier cours découverte gratuit

Renseignements
Carole Ridel au 05 46 83 48 98
ou 06 62 46 10 11

L'histoire des logos automobiles (Suite)

Les logos des marques automobiles ne sont pas de simples emblèmes apposés sur la carrosserie. Ils sont le reflet de la marque, les témoins du passé ou les indicateurs des projets futurs.



Les anneaux d'AUDI

En 1909, Auguste Horch doit quitter son entreprise qui porte toujours son nom. Problème, il lui est interdit de donner son patronyme à sa nouvelle firme. Il choisit alors le nom d'Audi, qui signifie "j'écoute" en latin et qui est également la traduction de son nom Horch (hören signifie écouter en allemand). Les quatre anneaux du logo représentent quant à eux, l'union des marques Audi, DKW, Wanderer et Horch.

L'envol de MAZDA

Créée sous le nom de Toyo Cork Kogyo en 1920, l'entreprise change de nom en 1927 et adopte Mazda comme patronyme. L'origine provient de la divinité de la Perse Antique : Ahura Mazdâ, symbole de la sagesse, de l'harmonie et de l'intelligence. Si au départ, le logo n'est représenté que par un "M" ou un "Mazda" stylisé, dans les années 1990, un losange à l'intérieur d'un cercle débarque sur les calandres des voitures. Il symbolise alors des ailes, le soleil et la lumière. A l'approche de l'an 2000, Mazda entame une nouvelle ère, à l'image du "V" qui déploie ses ailes dans le "M" qui prend son envol vers l'avenir. Le design KODO, ou l'âme du mouvement, représente parfaitement le style et les nouvelles ambitions de la marque japonaise.



Les initiales de VOLKSWAGEN

Fondée en 1936 par le célèbre Ferdinand Porsche, la firme naît de la volonté de l'Allemagne nazie de créer une voiture populaire. Les prototypes appelés au départ "kdf-Wagen" deviendront par la suite "Käfer" (la Coccinelle). C'est cette même année, qu'Hitler renomme la marque "Volkswagen" : la voiture du peuple. Voilà pourquoi on retrouve ainsi le V et le W sur le logo de la marque. Sachez également, que l'emblème était autrefois entouré d'une roue crantée, en référence à la mécanique. D'autres, sceptiques, affirment qu'il s'agissait, en réalité, de la roue placée autour de la croix gammée sur le logo du Front Travailleur Allemand.



L'été n'est pas fini, il est encore temps de déguster quelques petits plats à la plancha !



Gambas à la plancha

Pour 4 personnes :

- 16 gambas crues décortiquées
- 1 pot de yaourt nature brassé
- 3 cuil à soupe d'huile d'olive
- 1 cuil à café de concentré de tomate
- 1 pincée de curcuma
- 2 gousses d'ail
- 1 citron
- Coriandre fraîche, sel, poivre

Pressez le citron dans un bol. Délayez le concentré de tomate, ajoutez l'huile d'olive et mélangez. Salez et poivrez, ajoutez le curcuma et l'ail pressé.

Enduisez les gambas de cette marinade, couvrez de film alimentaire et laissez mariner au moins 20 min au frais.

Faites chauffer la plancha.

Égouttez les gambas, déposez-les sur la plaque bien chaude et faites-les cuire 5 min de chaque côté. Mélangez 1 pot de yaourt brassé à la marinade restée dans le bol, ciselez la coriandre.

Servez les gambas chaudes accompagnées de la sauce au yaourt.

Brochette de poulet et poivron à la plancha

Pour 4 personnes :

- 2 ou 3 escalopes de poulet
- 1 poivron vert
- 6 cuil à soupe d'huile d'olive
- 1 cuil à café de curry
- 1 pincée de cumin, sel, poivre



Coupez le poulet en gros morceaux (2 à 3 cm de large environ).

Dans un saladier, versez l'huile d'olive, le curry, le sel et le poivre. Mélangez.

Déposez les morceaux de poulet dedans, bien remuez pour les enduire et laissez mariner 1 heure. Lavez le poivron et ôtez les pépins ainsi que les parties blanches. Coupez-le en carrés de 2 ou 3 cm de côté.

Piquez les morceaux de poulet et de poivron sur des piques à brochette en les alternant.

Saupoudrez les brochettes de graines de cumin.

Faites chauffer la plancha.

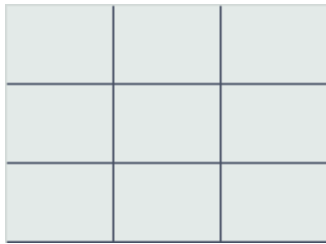
Posez les brochettes dessus et laissez cuire 15 minutes en les tournant régulièrement pour bien cuire chaque face.

Bon appétit !!!

Place aux jeux !!!

Jeu n° 1

Placez les chiffres 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 dans la grille de manière à ce que la somme des chiffres de chaque ligne, chaque colonne, et chaque diagonale soit égale à 15



Jeu n° 2

	8	9		5	3	1		
4	1			8			7	
6			1		4			
		4	8			5	6	3
	3						1	
5	7	1			6	9		
			5		9			2
	5			4			3	1
		8	2	6		7	9	

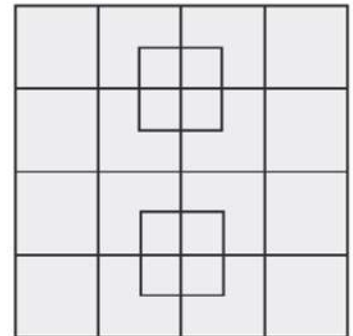
Jeu n° 3

Quel symbole devrait suivre dans cette séquence ?



Jeu n° 4

Combien y a-t-il de carrés dans cette image ?



Petite leçon de botanique amusante

Comment différencier la feuille du charme de la feuille du hêtre :

Le charme d'ADAM
(à dents)

C'est d'être à poils
Hêtre



Extrait de WIKIPEDIA :

Pour retenir cette particularité, les botanistes néophytes disposent d'un moyen mnémotechnique humoristique qui permet de distinguer la feuille du hêtre de celle du charme, de forme voisine : «Le charme d'Adam (à dents), c'est d'être (hêtre) à poils», rappelant ainsi la nature du bord du limbe (doublement denté pour le charme, cilié et entier ou grossièrement denticulé pour le hêtre)

3	4	8	2	6	1	7	9	5
9	5	2	7	4	8	6	3	1
1	6	7	5	3	9	4	8	2
5	7	1	3	2	6	9	4	8
8	3	6	4	9	5	2	1	7
2	9	4	8	1	7	5	6	3
6	2	3	1	7	4	8	5	9
4	1	5	9	8	2	3	7	6
7	8	9	6	5	3	1	2	4

4	3	8
9	5	1
2	7	6

M23M

Réponses : 40



Journal édité par la Mairie de Saint-Hippolyte (17430)
Directeur de la publication : Pierre CHEVILLON
Comité de rédaction : André BARATHIEU, Daniel
PACAUD, Christelle SIMONET, Clotilde JAUCOURT-
PERROY, Maryse GIRET, Bruno NOMINÉ
Mairie de Saint-Hippolyte
Tél. 05 46 83 75 77 - mail : mairie@hippolyte17.fr
Ne pas jeter sur la voie publique